

BARÈME DES HONORAIRES AU 15 Avril 2022

SERVICE DE TRANSACTION

Pour le service de transaction, nos honoraires comprennent les prestations suivantes :

- Estimation du prix de vente.
- Réalisation de prises de vues photos, vidéos si nécessaire.
- Réalisation d'une visite virtuelle du bien en réalité augmentée ainsi que l'édition d'un plan 2D.
- Rédaction et publication (après accord des mandants) de divers supports publicitaires.
- Sélection et accueil des potentiels acquéreurs.
- Organisation des visites du bien en vente.
- L'accompagnement jusqu'à la signature de l'acte notarié.

Pour les biens dont le **prix de vente est inférieur ou égal à 999 999,99€ : 4% du prix de vente**

Pour les biens dont le **prix de vente est compris entre 1 000 000€ et 1 499 999,99€ : 40 000€**

Pour les biens dont le **prix de vente est compris entre 1 500 000€ et 1 999 999,99€ : 60 000€**

Pour les biens dont le **prix de vente est compris entre 2 000 000€ et 2 999 999,99€ : 80 000€**

Pour les biens dont le **prix de vente est compris entre 3 000 000€ et 4 999 999,99€ : 120 000€**

Pour les biens dont le **prix de vente est supérieur à 5 000 000€ : 200 000€**

Les prix indiqués ci-dessus sont les prix MAXIMUMS et non cumulatifs pratiqués en fonction de la tranche de prix de vente d'un bien et sont exprimés en € TTC au taux actuel de TVA de 20%

BARÈME DES HONORAIRES AU 15 Avril 2022

SERVICE LOCATION

Pour les baux d'habitation soumis aux dispositions de la loi du 6 Juillet 1989

Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail :	10.00 €/m² à la charge du mandant 10.00 €/m² à la charge du locataire
Honoraires de la réalisation de l'état des lieux :	3.00 €/m² à la charge du mandant 3.00 €/m² à la charge du locataire
Honoraires d'inventaire du mobilier pour les locations meublées :	100.00 € à la charge du mandant

Pour les Baux de location saisonnière

Recherche du locataire, rédaction et diffusion des publicités, constitution du dossier du locataire, de rédaction de bail, accueil du locataire et états de lieux entrée/sortie (basé sur le loyer annuel hors charges) :	15% à la charge du mandant
---	-----------------------------------

Pour les baux commerciaux ou professionnels

Recherche de locataire, rédaction des publicités, visites, constitution et étude du dossier du candidat locataire (basé sur le loyer triennal net de charges) :	12.00% à la charge du locataire
Etablissement du bail et renouvellement :	1.50% avec un minimum de perception de 500 € à la charge du locataire
Honoraire d'état des lieux (basé sur le loyer triennal net de charges) :	2.50% à la charge du locataire

Cession de fonds de commerce

Sur le prix de cession	10.00%
------------------------	---------------

Les prix indiqués ci-dessus sont exprimés en € TTC au taux actuel de TVA de 20%